

PMUC.COM

VENDREDI 2 NOVEMBRE

BANXO

20 MILLIONS

SOYEZ PRÊTS

À GAGNER !

Prix 400 F Cfa

N° 2803

Vendredi 02 novembre 2018

Directeur de la publication

Haman Mana

lejourquotidien@yahoo.fr

<http://lequotidienlejour.com>

Tél.: 222 04 01 85

le jour

faire savoir, faire voir, faire parler, faire comprendre

Manifestation publique

L'affaire Maître Ndoki

- Ce que risque l'avocate devant le Tpi de Douala-Bonanjo.
- L'interview du porte-parole de Maurice Kamto.
- Réactions. Pp. 2-3



Procès

Ayuk Tabe devant la cour d'Appel du Centre

P. 5



Ndélélé

Pourquoi les populations ont dressé des barricades sur la route

P. 5

Le rouleau compresseur se resserre con

Crise postélectorale. La convocation de maître Michelle Ndoki au tribunal le 06 novembre prochain, date probable de la prestation de serment du président déclaré réélu, vise à annihiler les manœuvres et la capacité de nuisance du parti de Maurice Kamto, toujours sous surveillance.

Sauf incident majeur de dernière minute, Paul Biya, le président déclaré réélu au terme de la présidentielle du 7 octobre 2018 pour un nouveau mandat de sept ans à la tête du Cameroun, va prêter serment le 06 octobre prochain. C'est du moins ce qui se chuchote dans les chaumières, notamment dans les arcanes du parti au pouvoir, où l'on allègue que le choix de cette date est stratégique, en ce sens qu'elle coïncide avec la célébration du 36ème anniversaire de l'accession de leur « champion » à la magistrature suprême. Auquel cas, le parti majoritaire à l'Assemblée nationale ferait d'une pierre deux coups. Comme il est d'usage, le locataire du palais de l'Unité, édifice public qu'il occupe depuis le 6 novembre 1982, devrait dérouler sa feuille de route devant les parlementaires, qui se réunissent en session ordinaire dès ce jour, entre autres pour préparer la réception de son serment.

Sauf assouplissement de position et revirement à la dernière heure (hypothèse somme toute peu probable), Maurice Kamto, le candidat du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc) à cette élection, ne comptera pas parmi les personnalités devant répondre présent au Palais des verres de Ngoa-Ekellé ce jour-là pour la prestation de serment du chef de l'Etat, qui se succède ainsi à lui-même à la présidence de la République. En effet, le "tireur de pénalty", classé deuxième



Maître Michelle Ndoki

au terme de ces échéances électorales toujours au cœur de la controverse, loin derrière le vainqueur Paul Biya (71,28%), continue de contester le score de 14,23% à lui attribué par Elections Cameroon, puis validé et proclamé par le Conseil constitutionnel le 22 octobre 2018 au terme d'un contentieux électoral très agité.

Pour revendiquer sa "victoire volée", le Mrc a conçu un plan de résistance, dont l'acte un s'est joué le samedi 27 et le dimanche 28 octobre à Douala et à Yaoundé respectivement. A Douala, près de 50 personnes ont été arrêtées en rapport avec

ces manifestations sur la voie publique, puis libérées le même jour, tandis que dix-huit autres militants du Mrc ont passé la nuit du 28 octobre dans les cellules de la Direction de la police judiciaire à Yaoundé, avant d'être remises en liberté mardi dernier. Le second tableau pourrait se jouer à la faveur de la prestation de serment qui, comme lors de la proclamation des résultats des élections, verra un fort déploiement des forces de sécurité dans les principales villes du pays, et notamment à Douala et à Yaoundé.

Si le président national du Mrc a écarté l'option d'un scénario à l'ivoirienne ou à la gabonaise, s'il n'envisage guère pour le moment sa propre prestation de serment, du moins pas le 06 novembre, son plan n'exclut cependant pas la tenue d'une manifestation publique ce jour-là. Sauf qu'il va devoir braver le dispositif de surveillance policière et militaire déployé autour de sa résidence depuis la proclamation des résultats. Même dans ce second cas de figure, maître Michelle Sonia Martine Ndoki qui, le temps d'un processus électoral, est devenue l'une des principales figures de proue des manifestations anti-régime, n'y prendra pas part.

L'avocate rendue célèbre lors du contentieux électoral devra comparaître au Tribunal de première instance (Tpi) de Douala-Bonanjo le 6 novembre en procédure en correctionnelle.

Apologie des crimes

La citation à comparaître lui a été servie le 31 octobre 2018 par l'exploit d'un huissier de justice. Il est reproché à l'avocate d'avoir publiquement fait « l'apologie des crimes ou délits en faisant des appels à l'insurrection en organisant des marchés interdites en vue de remettre en cause l'ordre public et de déstabiliser le fonctionnement institutionnel, en brandissant des pancartes, t-shirts avec la mention "non au hold-up électoral" ». Ce alors même que toutes réunions ou manifestations projetées par les militants du Mrc étaient interdites par le gouverneur du Littoral sur toute l'étendue de la région. Le ministère public lui reproche aussi d'avoir participé le 27 octobre 2018 à l'organisation des réunions et des manifestations sur la voie publique pour protester contre les résultats de l'élection présidentielle sans avoir fait la déclaration requise et, après l'interdiction légale de toute manifestation, adressé des convocations pour y prendre part.

Les faits reprochés à Michelle Ndoki sont prévus et réprimés par les articles 74, 96, 157, 131 et 267 du code pénal. « De manière générale, on n'instruit jamais un procès au

pénal sans évoquer l'article 74 qui est l'article sur la responsabilité, parce qu'il faut d'abord établir qu'il [le mis en cause, ndlr] avait l'intention, ce qu'on appelle l'élément intentionnel. L'article 96 généralement est un article sur la coaction, parce qu'elle [maître Ndoki] n'est pas poursuivie seule. Quand le quantum de la peine est inférieur à dix ans, donc c'est un délit, et c'est pour ça que ça passe au Tpi », explique maître Guy Alain Tougoua, avocat au barreau du Cameroun. L'avocate porte-fanion du Mrc dans le Wouri est poursuivie avec la cinquantaine d'autres militants ayant pris part à la manifestation du 27 octobre. Ils seront devant le juge pendant que députés et sénateurs seront en train de recevoir les serments de Paul Biya. Difficile de croire que ce calendrier soit une simple coïncidence. L'assignation en justice de ces « fauteurs de troubles », comme les appellent les forces de sécurité, est un message à quiconque, comme eux, s'aventurerait à descendre dans la rue pour protester contre la réélection de Paul Biya. En même temps, elle vise à mettre le Mrc hors d'état de nuire en le privant de ce qu'il compte comme hommes et femmes au courage établi. Seulement, ce rouleau compresseur se desserrera-t-il autour de ces accusés au soir de la prestation du serment ? Là est toute la question.

Théodore Tchopa

“La fraude ce 6 novembre va briller de mille feux”

Olivier Bibou Nissack. Le porte-parole de Maurice Kamto revient sur le procès annoncé de Me Michèle Ndoki qui n'aura pas, dit-il, un impact sur le programme de résistance lancé par le Mrc.

Quelle est la réaction du Mrc au sujet du "procès" de Me Ndoki qui est annoncé pour le 6 novembre ?

Il convient d'abord de dire qu'il s'agit d'un procès concernant Me Michèle Ndoki et plus d'une quarantaine d'autres résistants nationaux pacifiques. Ensuite l'on peut s'interroger en s'étonnant de savoir si un acte d'une autorité administrative, fut-elle du rang de gouverneur du Littoral, peut se situer au-dessus de la Constitution camerounaise. Autrement-dit comment comprendre que par une décision administrative le gouverneur du Littoral puisse suspendre l'application de la Constitution camerounaise ? Comment comprendre que ce même gouverneur puisse voir consacrer par un chef d'accusation en correctionnel son acte anti constitutionnel ? Nous pensons clairement que personne, y compris un gouverneur du Littoral, ne peut interdire ce que la Constitution camerounaise autorise. Des manifestants pacifiques, procédant à une revendication politique paisible ne peuvent pas être poursuivis

comme s'ils étaient des assassins ou des criminels de grand chemin. C'est un abus ; cela relève d'une gestion politique de l'appareil judiciaire. Ces personnes n'ont rien à faire devant le prétoire en tant qu'accusés car elles ont exercé un droit constitutionnel basique et élémentaire. Celui de pouvoir manifester pacifiquement et s'exprimer librement en disant non à un "Holdup électoral" flagrant et criard ! Ce procès est injuste et politique.

Avez-vous une compréhension particulière de la date du 6 novembre pour l'audience puisque la prestation de serment de Paul Biya est également prévue ce jour-là ?

Le 06 Novembre de cette année, plus que les autres, est l'ultime rappel douloureux d'un pays présidé et gouverné sur les pentes d'un "anti destin". Si vous me permettez l'emprunt à Mongo Beti. C'est le jour du triomphe de ce qui par nature est voué à l'échec, la fraude ce 06 novembre va briller de mille feux tandis que la vérité va paver le tissu du tapis rouge qui



sera foulé par celui qui arbitrairement va se présenter comme chef de l'Etat du Cameroun. C'est un jour d'assassinat symbolique de la vérité par le mensonge avec en fond sonore le roulement solennel des tam-

bours militaires, les notes joyeuses des trompettes et le claquement sentencieux des cymbales. Ce jour doit aussi permettre aux adeptes de la vérité de se faire voir et entendre pacifiquement afin que les

forces du mal ne l'emportent pas entièrement sur celles du bien. Ainsi sera maintenue vivace la frêle lumière de l'espoir. Ce qui aura lieu ce 06 novembre n'est pas une prestation de serment, mais plutôt une "prestation d'affront" à la démocratie camerounaise.

Ce procès peut-il avoir un impact sur le programme de résistance lancé il y a quelques jours ?

D'abord permettez moi de vous faire observer que les procès contre les faux observateurs de Transparency international demeurent attendus ; que le procès de l'auteur des faux sondages commandités par un proche parent du Minat demeure attendu ; que le procès des informaticiens dont l'imagination fertile a servi de creuset à la fabrication ex nihilo des faux chiffres donnant le candidat du Rdpv gagnant, fait attesté par ailleurs en pleine audience du Conseil constitutionnel par le brandissement de procès verbaux irréguliers et donc frauduleux et faux ; que ce procès, disions-nous, demeure

lui aussi attendu. Tout ceci pour dire qu'une justice que certains voudraient mettre aux ordres ne peut empêcher que le Programme national de résistance continue son déploiement, car ce programme dans la mise en œuvre de ses actions, repose sur un triptyque soigneusement élaboré : Le pacifisme (non violence) la constitutionnalité et la légalité. L'arbitraire et la violence qui sont aujourd'hui opposés aux marcheurs et autres manifestants pacifiques que nous sommes ne nous empêchera pas de continuer de dire "Non au holdup électoral". Ultimement, ceux qui ont aujourd'hui pris le pari d'assumer le caractère despotique et autoritaire de notre République, par le piétinement insurrectionnel des droits et des libertés des Camerounais, en répondront devant l'histoire et le peuple qui habite notre chère patrie. Au fond, si l'on veut les vrais coupables, ils sont là, car c'est eux qui répriment par la force et la violence, ce qui est exprimé par la non-violence.

Propos recueillis par Solière Champlain Paka

tre le Mrc

Votre avis

L'affaire Me Ndoki convoquée le 6 novembre devant le Tpi de Bonanjo est-elle aussi le procès des libertés publiques ?

“Une dérive totalitaire”

Darren Ebele Lambo, journaliste

Une vraie honte ! Avec l'affaire de Me Michèle Ndoki, il y a plus qu'un recul de libertés. Subtilement, la terreur d'une époque que nous n'allons plus évoquer ici, revient au galop. C'est le retour triomphal de la pensée unique. Une dérive totalitaire favorisée par le ministre de la Communication actuel qui après avoir trouvé son confort personnel en 2009, s'attèle à attribuer tous les noms d'oiseaux à tous ceux qui ne chantent pas le refrain officiel. Au nom de quoi, certains ont-ils le droit de marcher pour la « victoire » de Paul Biya à l'élection présidentielle, et d'autres, pas le droit de protester contre les résultats de cette élec-

tion ! Finalement, c'est quoi la démocratie ? C'est marcher pour défier M. Paul Biya ? Et si les Um Nyobe avaient attendu les autorisations pour manifester, le Cameroun n'aurait même pas l'indépendance fantôme dont il jouit aujourd'hui. La rhétorique des officiels camerounais lorsqu'ils qualifient les opposants, fournit un riche corpus de ce que ce régime gouvernant n'a pas la culture de la contradiction. Le rôle des autorités administratives n'est pas de censurer les manifestations, mais de les encadrer. Honte pour ce procès contre Me Michèle Ndoki et autres militants du Mrc.

“Tout devient fermé”

Cyrille Sam Mbaka, membre du bureau politique de l'Udc

Ce qui m'embête, c'est qu'on joue avec le Cameroun. Je ne suis ni pour Me Ndoki ni pour le gouvernement. J'estime tout de même qu'elle sait très bien ce qu'elle fait et revendique. Peut-être le procès va nous éclairer davantage. Je suis en même temps solidaire car je n'aime pas qu'on arrête les gens. Avec le contexte actuel, ces arrestations sont problématiques. Elle a posé un acte pour revendiquer mais cela va dans le cadre des manifestations publiques. Si on ne peut plus manifester tout devient



fermé. Je crois qu'on devrait encadrer les manifestations.

“Faire comme Martin Luther King”

Jean-Bosco Talla, journaliste

En matière de liberté publique, la loi de 1990 régit les manifestations publiques. Quand un citoyen décide de passer outre les dispositions légales, il ou elle doit faire comme Martin Luther King, c'est-à-dire assumer. La loi du 19 décembre 1992 est claire en ses chapitres deux et trois portant logiquement sur les manifestations et les réunions publiques. Pour manifester, il faut donc déclarer ! La personne devrait être consciente que le camp en face utilisera cette faille. Je suis assez mal placé pour donner des leçons à Me Ndoki mais la seule chose qu'elle doit faire, c'est d'assumer. Lorsqu'on s'en-



gage à violer une mauvaise loi, il faut l'assumer. C'est une dimension de la loi et elle est sur le terrain politique. Alors autorise-t-on tout type de comportement ? Est-ce une sorte de mise en scène. Me Ndoki est mieux placée pour répondre.

“Beaucoup de nos lois sont mauvaises”

Sadi Maidadi, membre du bureau politique de l'Undp

Les hommes politiques doivent être très prudents et surtout très clairvoyants. Qu'ils ne se mettent jamais en travers des lois. Ils deviennent fragiles. On passera toujours par le pénal pour bloquer leur force politique. Un homme politique ne doit permettre aucune ouverture pouvant le fragiliser. Le cas de Me Ndoki peut être vu sous cet angle. Les prisonniers de luxe de kondengui et du Sed également. La question à poser est de savoir si Me Ndoki a violé la loi ? En allant à

une manifestation réputée interdite, la réponse est bien évidemment oui. Chacun pourra tirer les conclusions qui s'imposent. Beaucoup de nos lois sont mauvaises. Parce qu'elles sont truffées de pièges. C'est le moins qu'on puisse dire. En attendant de les modifier, on se doit de les respecter. Aller contre les lois surtout lorsqu'elles sont mauvaises est tout de même un combat qui vaut la peine. Au risque de le faire à son corps défendant.

Propos recueillis par JPN

Vieux et jeunes ...

Même quand ils ont mieux et plus important à faire, les Camerounais excellent dans de petites querelles de clocher. On se demande quelle sorte de plaisir ils trouvent à entretenir de faux débats. Ainsi, lors de la récente campagne électorale, ils ont semblé soulever un problème social qui n'en est pas un : ils opposaient ceux qu'ils appellent les « vieux » à ceux qu'ils prenaient pour des « jeunes ». L'affaire a pris beaucoup d'envergure ; le ton montait et les discussions ont souvent été vives, surtout que le slogan électoral du candidat du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), à savoir, « la force de l'expérience », leur donnait, à cette occasion, un prétexte de choix. Nous ne savons d'ailleurs pas pourquoi ce slogan a semblé tant mettre nos « jeunes » si mal à l'aise. La plupart des « vieux », pas seulement au Cameroun, sont effectivement censés être expérimentés ... C'était un vrai faux problème ; car, aucune lutte politique ne saurait se situer à ce niveau-là. Dans l'histoire des peuples, la différence des âges n'a jamais sous-tendu la cause d'un simple mouvement des foules. Les grandes

Révolutions que nous connaissons ont pu avoir lieu parce qu'il y avait, d'un côté, les rois et les tsars qui n'arrêtaient pas de faire la fête, et de l'autre côté, le peuple qui mourait de misère et de faim... Les gens ne sont jamais battus, pour que tout le monde ait le même âge. Plutôt, si les gens s'affrontent, c'est pour obtenir les mêmes traitements, les mêmes salaires et la même considération ; c'est pour faire abolir les privilèges indus dont certains citoyens jouissent impunément ; c'est pour obtenir l'égalité de tous devant la Loi, afin que les libertés et les droits soient le lot de tout le monde... L'âge, en tant que tel, n'a été, ni ne sera, au Cameroun, la cause première d'un grand malaise social. Nous pouvons assurer qu'il n'y a aucune guerre entre les « vieux » et les « jeunes » de notre pays. Ici, comme ailleurs,



Patrice Etoundi Mballa

les « vieux » et les « jeunes » restent complémentaires.

Mais, que voulez-vous ? De manière générale, l'habitude a souvent conféré au grand âge la présomption d'une sagesse qui est supposée réunir, à la fois, l'expérience, la maturité, la prudence et le calcul des risques. Avant d'entreprendre ou de se mettre en route, le « vieux » se donne le temps d'évaluer les dangers qu'il ne faut pas courir et ne retient que les solutions porteuses des meilleures chances de réussite.

Parce qu'il a beaucoup appris des échecs essuyés par le passé, le « vieux » paraît timide et hésitant. En réalité, il ne cherche à engager, comme Mao Tsé Toung, que des « batailles qu'il est sûr de gagner ». Il prend tout en compte, surtout des impondérables. Savez-vous pourquoi, selon un proverbe du Sud Cameroun, les « vieux » aiment à porter le chapeau ? C'est parce

qu'ils ne veulent pas que leur visage soit mouillé, au cas où la pluie viendrait à tomber... Quant au « jeune », son enthousiasme et son audace sont parfaitement louables ; mais, avant de prendre la route, il oublie souvent son chapeau et se fait mouiller le visage, à la première ondée. S'il a l'humilité d'apprendre patiemment à l'ombre de ses aînés, il réunit beaucoup de chances de ne pas faire l'amère expérience des échecs que ses parents, qui n'étaient pas forcément des idiots, avaient malgré tout essuyés. Au sens propre, comme au sens figuré, la jeunesse est une véritable vague montante. Sa force dévastatrice peut, soit, aider les turbines à redémarrer, soit, détruire toute la machine, surtout si les générations d'avant avaient omis d'aménager les installations idoines, capables de lui résister et de la contenir... Pour autant, comme aimait à le dire le ministre Mengueme, « la jeunesse n'est pas un critère d'excellence... » Autrement dit, ce n'est pas parce que l'on est « jeune » que l'on peut jouir de l'infailibilité. Il y a une limite à tout débordement. Ah, si jeunesse savait !...



La caric

le jour
Faire savoir - Faire voir - Faire parler - Faire comprendre

Directeur de la publication : Haman Mana
Assisté de Mireille Souop

Édité par Le jour Sarl
lejourquotidien@yahoo.fr
www.lejourquotidien.info
B.P. 14097 Yaoundé /
Tel (237) 222 04 01 85

Conseillers à la rédaction: Claude Bernard Kingue
(Rep. rég. Littoral & S.O)
Secrétaire général Fidèle Tsague
Rédacteur en chef : Jules Romuald Nkonlak (674 55 06 11)
Rédacteurs en chef adjoints Claude Tadjon (96 48 42 66) Denis Nkwebo (Douala) (677 68 10 34)
Chroniqueurs : Patrice Etoundi Mballa Pauline Poincier-Manyinga
Chefs de rubriques
- La Pointe du Jour :
- Actualité:

- Double page : Assongmo Necdem (699 55 77 88)
- Economie: Hiondi Nkam IV
- Politique Assongmo Necdem
- Sports: Achille Chountsa (699 83 15 85)
Chef de desk Douala : Denis Nkwebo (677681034)
Chef de desk Nord et Extrême -Nord: Aziz Salatou (676 14 32 05)
Chef de desk Adamaoua: Adolarc Lamissia
Chef de desk Ouest et Nord-Ouest : Franklin Kamtche
Che desk Sud : Jérôme Essian

Grand Reporter: Hiondi Nkam IV
Rédaction : Hiondi Nkam IV - Franklin Kamtche - Achille Chountsa - Moïse Moundi - Théodore Tchopa- Jean Philippe Ngue-meta - Jérôme Essian - Caristan Isseri à Maben -Chantal Kenfack - Flore Edimo - Elsa Kané - Prince Nguimbous - Mathias Mouendé Ngamo
Chef de l'édition : Cyrille Etoundi (674 93 16 51)
Edition : Diamoun Moussa

Responsable commerciale et marketing :
Responsable de la programmation et de la planification: Marie-Louise Nanyang
Responsable commerciale Douala : Tchinda Dally Vanina (696 844 062)
Administration et Finances: Léonard Damou
Responsable de la diffusion: Carl Kome (699 56 86 22)
Chef Production : Pierre Gassissou
Idées, Recherche et Développement : Ferdinand Nana Payong
Conseil juridique : Cabinet Voukeng Michel

Urbain Olanguena Awono

Urgence d'un Nouveau Pacte Républicain et Social

Rêve d'avenir pour le Cameroun

Préface de Mgr. Samuel KI EDA
Archevêque Métropolitain de Douala



Les Editions du Schabel

Prix: 10 000 frs

Les Editions du Schabel

Après "Mensonges d'Etat" l'auteur nous revient avec un puissant et engageant essai, qui trace les voies pour atteindre un Cameroun où chacun de ses enfants bénéficierait pleinement des potentialités immenses du pays...

On peut embastiller un homme, pas son esprit.

A lire absolument, par ceux qui croient encore au Cameroun.

Yaoundé:

Supermarché DOVV
Librairie des peuples noirs
Kiosque Hilton
La Marmite du boulevard
Kiosque Calafatas
Kiosque Minfi
Kiosque Primature
Le jour Yaoundé (Vallée Nlongkak)
Kiosque Rond point Nlongkak
Kiosque Touristique

Points de vente

Douala:

kiosque Lycée Technique Koumassi
Kiosque Cadastre Bonanjo
Librairie Professionnelle Bali
Le jour Douala (Carrefour Idéal Akwa)

Contacts:

699568622

Prix: 10 000 frs

Découvrez votre quotidien en illimité sur tous les supports numériques

Souscrivez à l'offre 100% numérique à 150F Cfa/j

[www.lequotidienlejour.info](http://lequotidienlejour.info)

Le journal du jour en exclusivité et celui de demain avant tout le monde

Ayuk Tabe et ses coaccusés en grande affiche

Tribunal. Depuis leur interpellation en janvier dernier, le président de l'Etat imaginaire de l'Ambazonie et ses neuf coaccusés ont été aperçus pour la première fois hier à la Cour d'Appel.

Le dispositif sécuritaire visible ce 1er novembre 2018 devant la Cour d'Appel du Centre à Yaoundé suscite la peur. Dans cette juridiction située au quartier administratif, l'on a aperçu hier de 10h jusqu'à 14h, plus de 30 éléments du groupement polyvalent d'intervention de la gendarmerie (Gpign). Postés dans tous les coins avec des armes de guerre, ces gendarmes avaient le regard inquiet sur tout passant. Ils ont été chargés d'escorter Ayuk Tabe et ses neuf coaccusés. Ces leaders anglophones ont été arrêtés depuis le 5 janvier 2018 dans un hôtel au Nigeria. Trois semaines après leur arrestation, ils avaient été extradés au Cameroun. Les 10 prévenus sont détenus au Sed. Ils sont poursuivis dans le cadre de l'enlèvement de la crise socio-politique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Hier à l'entrée des bureaux des magistrats de la cour d'Appel, un coaster de couleur blanche avec vitres fumées était stationné. C'est dans ce véhicule de la gendarmerie nationale que les détenus ont été transportés du Sed vers le tribunal. La sécurité déployée à la cour d'Appel du Centre n'a pas empêché aux membres de famille des prévenus de se mobiliser autour du véhicule dans l'espoir de leur adresser un message de soutien. Cette foule d'environ 200 personnes a rendu pénible la circulation des usagers dans les couloirs du tribunal. Parmi les personnes présentes, certaines affirment



n'avoir pas vu leurs proches depuis qu'ils sont entre les mains des autorités camerounaises. « C'est un grand jour pour nous les membres de famille des personnes détenues depuis 10 mois au Sed. Je suis fier d'avoir vu mon frère Kwanga Cornelius. Depuis son arrestation au Nigeria le 5 janvier 2018, je ne l'avais jamais vu. Un nouveau vent a soufflé aujourd'hui et j'espère qu'il sera libéré bientôt », déclare Edwige, la grande sœur d'un détenu anglophone.

« Je vais passer une très bonne fin de semaine. Je viens de voir mon cousin Ayuk Tabe. Depuis son arrestation, il est très difficile de le rencontrer. J'ai vraiment espoir qu'il nous retrouvera bientôt dans notre famille car il nous manque

beaucoup » ajoute une autre dame.

L'espoir des avocats

Les 10 accusés détenus ont été extraits hier pour comparaître devant la cour d'Appel du Centre, dans le cadre d'une procédure d'habeas corpus. Cette demande de libération immédiate des détenus introduite depuis juillet dernier a été rejetée le 30 août dernier par le tribunal de grande instance du Mfoundi. Le président du tribunal avait estimé que la demande était irrecevable sur la forme. Après ce rejet, les avocats de la défense ont fait appel. La première audience tenue il y a deux semaines à la Cour d'Appel s'est déroulée malgré

l'absence des dix prévenus. Des mesures fermes ont été prises ce jour afin qu'ils puissent comparaître à la prochaine audience. C'est finalement hier qu'ils ont été extraits de leurs cellules pour comparaître.

Il était 14h20 lorsque l'audience s'est achevée dans le bureau de la présidente du tribunal. Les dix prévenus vêtus tous d'un ensemble de survêtement, ont rejoint leur véhicule pour le Sed, devant les youyous des membres de la famille. Quelques minutes après, le collègue d'avocat a fait sa sortie avec une mine d'espoir. « Nous sommes très satisfaits, les choses se sont déroulées très bien. La présidente de la Cour d'Appel a donné la possibilité à chacun des détenus de raconter son histoire. Nous sommes fiers d'avoir écouté ces gens parler aujourd'hui. La loi ne nous autorise pas de vous dire ce qui a été déclaré pendant l'audience, mais nous sommes trop fiers que ces gens aient pu parler dix mois après leur interpellation. Le délibéré est prévu le 15 novembre prochain », a affirmé Me John Fru Nsoh, l'un des avocats des prévenus.

En rappel, les avocats de la défense ont introduit la procédure pour exiger la libération des détenus interpellés pour dénoncer certaines violations des droits dont ces personnes ont été victimes pendant leur interpellation et leur extradition au Cameroun. Les avocats soutiennent que ces gens ont été illégalement interpellés alors qu'ils avaient un statut de réfugiés.

Prince Nguimbois

Une plateforme pour uniformiser les statistiques

Accidents routiers. C'est une initiative de la fondation Safe Way Right Way qui organise à Douala les 22 et 23 novembre, une campagne sur la sécurité routière.

Difficile d'avoir des statistiques précises sur le nombre d'accidents de la circulation au Cameroun. Les chiffres varient d'un organisme à l'autre. Si pour la gendarmerie nationale on a enregistré 2341 accidents routiers pour 929 morts en 2017, le ministère des Transports annonce pour la même année un total de 2344 accidents pour 237 décès. Pendant le même temps, les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (Oms) indiquent une moyenne de 6000 décès dus aux accidents de la route au Cameroun. Des statistiques diverses qui ne permettent pas d'avoir une vue réelle sur la situation. Pour des organisations de la sécurité routière, il se pose en interne, un problème de coordination entre toutes les entités qui traitent de la question des accidents de la route : police, gendarmerie, hôpital, Ong. Pour résoudre ce problème, une association basée à Douala propose la mise sur pied d'une plateforme de centralisation des données.

La fondation Safe Way Right Way entend participer à la mise sur pied d'un outil qui compilera et traitera des données des différentes administrations concernées pour produire des chiffres uniformes et une base de données fiable sur la sécurité routière. En attendant la réalisation de ce projet novateur, la fondation poursuit le chantier de la sensibilisation par l'organisation de la 2ème édition des journées de communication et d'échange sur la sécurité routière. Deux jours de campagne sur le thème : « la sécurité routière, levier du développement durable des entreprises » se tiendront au Castel

Hall de Douala les 22 et 23 novembre 2018. Pour Cécile Eyike, le directeur exécutif de Safe Way Right Way, il s'agit de journées de partage des bonnes pratiques des entreprises sur la sécurité routière.

Au programme, une conférence sur l'impact des accidents de la route et comment les prévenir regroupera les entreprises partenaires (du secteur public et privé) et les étudiants des filières logistique et transport. Pendant les échanges, les intervenants vont discuter autour des trois grands axes de la sécurité du véhicule, de la formation des chauffeurs et de la sensibilisation des usagers, apprend-on. « On se rend compte que les entreprises investissent de plus en plus de l'argent dans la sécurité routière », se réjouit Cécile Eyike. Et Paul Alain Meyeme, le responsable du comité Eveil de conscience de Safe Way Right Way, de témoigner que le taux des accidents a chuté de façon drastique à la Société anonyme des Brasseries du Cameroun (Sabc), où il est employé. « Avant, on perdait des directeurs. Le nombre d'accidents a chuté depuis 2015. Aussi, le retour qu'on a des sous-traitants, c'est que lorsqu'un camion fait un accident, ils perdent 100 millions F. Cfa. Il faut convaincre les gens sur ce qu'ils gagnent grâce aux bonnes pratiques », indique-t-il. La fondation Safe Way Right Way est en outre engagée dans la formation de 5000 à 25 000 élèves tous les ans, sur une durée de 5 ans, sur la même thématique de la sécurité routière.

Mathias Mouendé Ngamo

Les populations barrent la route à l'Est

Ndélélé. Les habitants de cette localité traversée chaque jour par des dizaines de camions grumier exigent le bitume.



Les populations de la localité de Ndélélé ont observé un mouvement d'humeur mercredi 31 octobre dernier. A l'origine, elles revendiquent l'absence du bitume tout au moins l'entretien de la route Ndélélé - Yokadouma qui est dans un état de dégradation très avancée : « Notre revendication est toute simple, c'est l'état de la route. Que la route soit arrangée, il est impossible d'entrer ou de sortir de Ndélélé

à cause du mauvais état de la route, même le simple entretien il n'y a pas. Comment peut-on vivre dans cette situation, non ce n'est pas possible », se révolte au téléphone Bidjobé Louis un riverain. Son oncle Gédéon Yossavah va plus loin : « Nous voulons que la route soit bitumée de manière définitive et cela va nous épargner beaucoup de souffrances ».

Pour exprimer leur colère, les populations bien organisées,

venues en grand nombre de tous les villages de l'arrondissement de Ndélélé ont érigé des barricades sur l'axe principal qui traverse la localité, paralysant ainsi tout trafic : « je suis arrivée ici mercredi au petit matin, je suis tombé sur cette barrière des populations révoltées, je n'avais pas de choix que de garer et attendre », affirme Ibrahim, un transporteur de grumes en provenance de la

République centrafricaine à destination de Douala.

L'action des populations a mobilisé un grand nombre de riverains, mais a reçu aussi l'onction des multiples usagers de cette route : « Nous sommes de tout cœur avec eux car nous sommes sur cette route tous les jours, et à cause du mauvais état de cette infrastructure, nos véhicules tombent en panne chaque jour sans oublier les accidents mortels qu'on enregistre », confesse Ibrahim. Il a fallu que le sénateur Jacques Boundjou et le délégué régional des Travaux publics pour l'Est arrivent sur les lieux pour que les manifestants puissent se calmer. Les populations déplorent le mauvais état de la principale route qui traverse l'arrondissement de Ndélélé pour rallier le chef-lieu du département de la Kadey qui est Batouri ou alors pour se rendre à Yokadouma dans la Boumba et Ngoko ».

Ndélélé est situé sur l'axe Batouri - Yokadouma environ à 250 kilomètres de Bertoua. A cause du mauvais état de la route, le trajet entre Ndelele et Bertoua dure parfois plus d'une journée.

Charles Mahop

Pas de liberté pour les responsables de Mida

Affaire Mida. Les responsables inculpés depuis le mois de mai 2018 ont été renvoyés le 15 novembre prochain à la Cour d'Appel.

L'entrée de la Cour d'appel du Centre a été envahie par les souscripteurs de la Mission d'intégration et de développement pour l'Afrique (Mida). Ils sont arrivés au palais de Justice dès 9h. Ce 1er novembre est jour d'audience pour Albert Foe Amougou, « commandant » de la Mida, Patrick Essala'a Ntsama (Pen) administrateur de la Mida, « sœur » Tsama et le Révérend père Louis Marie Joseph. Emprisonnés depuis mai 2018 à la prison centrale de Kondengui, ils sont arrivés, selon des sources sous l'escorte militaire.

Les séminaristes espèrent leur libération pour entrer enfin en possession de leur argent investi dans ce projet. « Nous avons été informés sur les réseaux sociaux que les directeurs de la Mida seront au tribunal ce jeudi. Nous sommes venus. On espère qu'on va les libérer pour qu'ils nous disent qui va nous désintéresser. Nous sommes fatigués et voulons en finir avec ce problème. Ma vie est devenue un enfer, ma femme m'a quitté. J'ai 9 millions FCfa dans cette affaire. C'était mon capital pour un projet », raconte un adhérent de la Mida, le visage serré et le regard perdu.

Mais l'audience qui s'est tenue

à huit clos a duré près d'une heure sans issue favorable avant d'être renvoyée au 15 novembre prochain. Les procédures telles la requête aux fins de libération immédiate a été refusée et l'habeas corpus introduit par les avocats défendant les intérêts de la Mida n'a pas abouti. La sœur d'église Tsama, Albert Foe Amougou, Patrice Pen Essala'a et le Révérend père Louis Marie Joseph ont repris le chemin de la prison Centrale Kondengui.

L'audience étant renvoyée, les séminaristes ont commencé à libérer l'entrée de la Cour d'Appel du Centre, l'air dépité. « Nos administrateurs nous ont dit qu'aujourd'hui ce problème allait être résolu. Maintenant ils nous demandent de nous calmer et revenir le 15 », se désole un séminariste. A ce moment, les autres séminaristes (60) étaient en concertation dans un domicile privé au quartier Fouda. Selon des sources, ils ont été arrêtés et conduits aux services de renseignement à Nlongkak. Vers 18h, ces gens ont été libérés. Selon des sources, cinq souscripteurs ont été désignés hier pour rencontrer le gouverneur ce matin.

G.A.M

La douane face aux défis de la modernisation

Stratégie. Les administrations douanières de l'Afrique centrale et de l'Ouest sont à l'école du renforcement des capacités en la matière depuis hier au Mont Féré.



Le secteur douanier fait face aujourd'hui à de nombreux défis. Entre cybercriminalité, trafic des produits contrefaits ou encore la circulation des produits illicites, les recettes prennent forcément un coup. Les têtes de proue doivent trouver des solutions idoines afin d'enrayer la saignée. Ceci passe par un renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans ce secteur important. C'est ce qui justifie la tenue au Cameroun de la 9ème réunion des points de contact pour le renforcement des capa-

ciétés des administrations douanières de la région de l'organisation mondiale des douanes pour l'Afrique occidentale et centrale. Elle s'est ouverte le 31 octobre 2018 au Mont Féré.

Pour le coordonnateur de l'Organisation mondiale des douanes (Omd) de la région Afrique de l'ouest et centrale pour le renforcement des capacités, Bernard Zbinden, il sera question pour les différentes administrations de fournir des informations demandées par le secrétariat au niveau central pour une exploitation au niveau

mondial. Chaque administration douanière a son propre plan de développement pour un ancrage local et régional. Pour le sénégalais Moustapha Sall, Inspecteur des douanes : « Les administrations des douanes sont engagées dans un processus de modernisation depuis le programme Columbus. Il s'agissait de faire un état des lieux afin de voir quelles sont les avancées et les enjeux. Il fallait donc procéder aux renforcements dès lors que les déficits en terme de compétence étaient importants ». Apporter de nouvelles compétences par la formation des ressources humaines permet aux administrateurs de relever le défi de la modernisation.

Placés sous le thème « De la planification stratégique à la mise en œuvre effective des initiatives de réforme et de modernisation au sein des administrations de l'Afrique occidentale et centrale », ces travaux permettront aux participants selon le directeur général de la douane camerounaise, Edwin Fongod Nuvaga, de se familiariser avec le nouveau plan stratégique régional 2018-2022, sensibiliser les cadres des administrations sur les nouveaux instruments et outils de l'Omd entre autres. La douane ne collecte pas seulement les recettes. Elle peut également lutter efficacement contre le terrorisme et bien d'autres maux.

Solière Champlain Paka

Les femmes et le problème d'accès à la terre

Plaidoyer. L'Ong Transparency international souhaite l'implication des femmes dans le processus de prise de décisions dans le domaine foncier.



Selon les chiffres donnés par Transparency International au Cameroun, les femmes qui constituent environ 50,2 % de la population au Cameroun et sont à 70% principales utilisatrices des terres, demeurent dans une situation de vulnérabilité économique préoccupante. Cette fragilité s'explique par leurs difficultés à accéder à la propriété foncière

d'une part et leur faible taux de représentativité dans les instances décisionnelles d'autre part. Pour contribuer à résoudre ce problème, un projet a été lancé mardi 30 octobre à l'hôtel de ville de Soa avec comme thème : « Renforcer le leadership et la participation des femmes au processus de prise de décisions à travers des ateliers et une plateforme de

concertation ». Ce projet mis en place par Transparency International Cameroon avec l'appui du haut-Commissariat du Canada au Cameroun, à travers le Fonds canadien des initiatives locales, vise à améliorer la participation d'au moins 50% des femmes dans les instances décisionnelles au niveau local afin d'accroître leur accès à la terre.

L'initiative qui va durer deux ans concerne, en dehors de Soa, d'autres localités dans le département de la Mefou et Afamba comme Esse, Mfou et Nkozoa. Les résultats attendus de ce projet sont entre autres : la création d'un réseau de comités féminins de veille pour la sécurisation des droits fonciers et l'accès aux ressources des femmes des communes des localités concernées. Il sera aussi question de former au moins 80 femmes leaders, 30 jeunes filles et 60 hommes sur la gestion inclusive des ressources. L'initiative lancée mardi dernier à Soa est un prolongement du précédent projet que Transparency International Cameroon a mis en place en 2016 à Mfou. Ce premier projet portait sur le thème : « promouvoir le leadership et l'autonomisation des femmes dans la gouvernance foncière locale ». La cérémonie qui s'est déroulée le 30 octobre dernier à Soa était présidée par le Haut-commissaire du Canada au Cameroun.

P.N.

La tomate manque

Bertoua. Ce fruit très prisé par les populations est absent des étales depuis plus d'un mois.



L'absence de tomate de bonne qualité donne des insomnies aux revendeuses et tenancières de restaurants. « La tomate manque en ce moment sur le marché et cela dure depuis deux mois », affirme Beatrice Mfegue vendeuse de tomate en détail au marché central de Bertoua. « Nous achetons un cageot de tomates de Fombot à 15000 FCFA et nous le revendons à 22000 FCFA. En réalité ça ne nous pose pas de problème parce que nous vendons tout ce que les grossistes nous imposent », laisse entendre Beatrice Mfegue. « Nous passons nos commandes à l'ouest et dans le sud-ouest puis nous attendons que nos fournisseurs nous livrent dont il faut attendre », déclare laconiquement Claude Abena, vendeur de tomates en gros à Bertoua. L'homme d'affaires évoque alors la crise anglophone pour justifier la pénurie : « Il faut tenir compte de la distance que les produits parcourent pour se retrouver dans la ville de Bertoua. En plus il faut savoir que la crise

dans le sud-ouest n'est pas de nature à faciliter la tâche car le seul point de ravitaillement n'est que l'ouest », explique le grossiste. Dans le même temps, les vendeuses du marché central de Bertoua sont loin de se satisfaire la qualité de tomate que leur livrent les producteurs locaux : « Actuellement nous n'avons que des tomates qui nous viennent de Doumbi or ici c'est la saison sèche, non seulement les fruits sont petits, de mauvaise qualité et la quantité ne peut pas satisfaire la demande » se lamente Pélagie Ayong, revendeuse. Sur le marché, trois petits fruits de tomates se vendent à 200 FCFA au grand dam des ménagères : « certes la qualité de la tomate inquiète mais on reste fidèles à ce fruit. On prend ce qu'on trouve sur le marché », confie Ngo Nsoka Alice, une ménagère. « Je préfère faire recours aux tomates en sachets, je n'apprécie pas beaucoup mais là je n'ai pas de choix », affirme pour sa part Esther Sodea.

Charles Mahop

"Le Quotidien *Le Jour* informe ses lecteurs, annonceurs et autres partenaires que sa Direction Régionale du Littoral est située à Douala au Carrefour Idéal.

Pour toutes autres informations, contactez le service commercial du Littoral aux numéros suivants:

699-93-76-72 / 677-28-48-15

Email:

lejourquotidien@yahoo.fr"

With Afriland
our child
dream

Go to the ne
or contact y
manage

8050
Call
center
24h/7



www.afriland

1053 Place de l'Indépendance
11834 Yaoundé - Cameroun
@ first.bank@afrilandfirst.bank.com
f @afrilandfirstbankgroup



Les audiences publiques démarrent

Projet hydroélectrique des gorges du Ntem. Elles sont prévues du 31 octobre au 07 novembre 2018 à Campo et à Maan, dans la région du Sud



Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable du Cameroun a annoncé lundi, 29 octobre, la tenue des "audiences publiques relatives à l'étude d'impact environnemental et social du Projet d'aménagement hydroélectrique du bief des gorges du Ntem dans la région du Sud".

Les audiences sont prévues du 31 octobre au 07 novembre 2018 dans les mairies

de Campo et Ma'an, département de la Vallée du Ntem, dans la région du Sud. Downstream Hydropower Cameroon – la société du projet – envisage la possibilité d'implanter deux centrales hydroélectriques sur l'aval du fleuve Ntem. Ximcor, l'entreprise à l'initiative du projet, a établi que les deux centrales pourraient produire un peu plus de 1 000 MW. Toutefois, avon-nous appris auprès d'une source proche du dossier, les

études d'avant-projet détaillé sont encore en cours et devraient permettre, une fois achevées, d'avoir une idée plus précise de l'emplacement et de la puissance. Les eaux du fleuve Ntem sont déjà utilisées pour un autre barrage hydroélectrique; celui de Memve'ele (211 MW), achevé en attendant la fin de la construction des ouvrages d'évacuation d'énergie.

F.E

Quatre compagnies africaines dans le Top 500

Meilleurs employeurs du monde. L'opérateur kényan Safaricom décroche la première place africaine (67e mondial) dans ce classement hautement sélectif. Fondée en 1993 cette entreprise est basée à Nairobi et fournit des services et solutions de télécommunication mobile.



D'après Forbes, elle est connue pour M-Pesa, une plateforme révolutionnaire de paiement mobile. Lancée en 2007, celle-ci dessert aujourd'hui plus de 30 millions de clients dans dix pays selon Forbes.

À la 224e position, l'on retrouve le groupe sud-africain du multimédia Naspers. Fondé en 1915, le groupe est aujourd'hui un géant interna-

tional du secteur du multimédia par sa présence dans plus de 120 pays.

Deux autres sociétés sud-africaines complètent ce classement des 4 meilleurs employeurs : il s'agit de First Rand (432e) et Sanlam (457e). La première est un groupe bancaire situé à Johannesburg. La seconde est un assureur et groupe de services financiers basé au Cap.

Dans le cadre de cette étude, 430.000 personnes venues de 60 pays ont rempli un formulaire au sujet de la compagnie au sein de laquelle elles évoluent. La première marche du podium revient quant à elle à la holding américaine Alphabet qui gère le géant Google. Viennent ensuite Microsoft, Apple, Walt Disney et Amazon.com.

F.E

Mtn revendique 300 000 clients

Mobile Money. Le groupe Mtn International révèle dans ses états financiers, à fin septembre 2018, que le nombre de clients actifs sur le service Mobile Money de sa filiale au Cameroun a augmenté de 24,5%, atteignant désormais 1,5 million de personnes.



À la fin du 2ème trimestre 2018, MTN Cameroun revendiquait déjà 1,2 million d'utilisateurs de ce service, ce qui révèle une augmentation de 300 000 clients sur la période allant de juin à septembre 2018, soit une période de trois mois.

Mais, en dépit de cette forte progression, le leader du Mo-

bile Money dans le pays demeure Orange Cameroun, qui devrait cependant bientôt faire face à de nouveaux concurrents, notamment Nexttel Possa, service que le 3ème opérateur de mobile au Cameroun s'apprête à lancer, en partenariat avec la filiale locale du groupe bancaire nigérian, UBA.

La citation

« D'une certaine manière, le sous-développement est paradoxal. Beaucoup de parties du monde naturellement riches sont en fait pauvres et les parties qui ne sont pas si bien loties en richesse de sol et de sous-sol bénéficient des plus hauts niveaux de vie. Lorsque les capitalistes des parties développées du monde tentent d'expliquer ce paradoxe, ils sous-entendent souvent, à propos de cette situation, que c'est un don de Dieu. »

Walter Rodney

Le chiffre

135 491

Entre janvier et août 2018, le Cameroun a exporté 135 491 mètres cubes de bois vers la Chine, représentant plus de 27 milliards FCFA.

First Bank
dren can
m big

arest branch
our portfolio
er today



First Bank

firstbank.com

(237) 2 22 23 30 68 / 2 22 23 63 27

(237) 2 22 22 17 85

@AFB_Cameroon

ARCHIDIOCESE DE YAOUNDE

COMMISSION CHARGÉE DES UNIVERSITÉS ET GRANDES ÉCOLES DE YAOUNDÉ

COMMUNIQUE

L'Aumônier Principal en charge des Universités et Grandes Ecoles de l'Archidiocèse de Yaoundé informe les Etudiants et les jeunes que la Messe d'ouverture de la Chapelle Saint Paul d'Olézoa, dédiée aux activités de l'Aumônerie Universitaire sera célébrée le Dimanche 04 Novembre 2018, à 18H30' au lieu-dit MOBIL OLEZOA.

- Les Messes y seront désormais célébrées à l'intention des étudiants et des jeunes, tous les Samedis et Dimanches soirs à 18H30'
- En outre, ils y trouveront une équipe de prêtres disponibles pour les confessions, l'écoute et l'accompagnement spirituel.



Abbé Janvier Bertin NAMA
Aumônier Principal

Obsèques de Mba Jeanne Annie

La grande famille Obiang Nnang à Bipindi
La grande famille Issoko Leby à Eboundja par Kribi
M. Andjembe Georges Désiré à Yaoundé
Mme Ze Bienvenu à Kribi

vous font part du décès de leur fille, soeur, mère
Mba Jeanne Annie,
décès survenu le 09 octobre 2018 à l'hôpital d'Efulan



Programme

Du 09 octobre au 07 novembre 2018
recueillement tous les soirs au domicile familial à Kribi (Carrefour Pygmées)

Jeudi 08 novembre 2018
Veillée sans corps au domicile familial à Kribi

Vendredi 09 novembre 2018
10H 00 : Levée de corps à la Morgue de l'hôpital de Kribi
11H 10 : Départ pour le village Bongouana par Bipindi
16H 00 : Arrivée et installation de la dépouille au domicile familial à Bongouana par Bipindi
20 H 00 : Messe suivie de la veillée jusqu'à l'aube

Samedi 10 novembre 2018
10H 00 : Début des cérémonies traditionnelles, témoignages
14H 00 : Inhumation
15H30 Fin des cérémonies



Vita Biscuit



«*simplement différent*»
Africa Top Brand !

Web : www.elisavitabiscuit.com / E-mail : infos@elisavitabiscuit.com

[elisavitabiscuit](https://www.facebook.com/elisavitabiscuit) / [@nezafi](https://twitter.com/nezafi)
A Member of NEZAFI CAPITAL

Multiculturalisme et mariages interethniques

Pr Jean-Baptiste Fotso Djemo*.

Dans un précédent article (« Le Jour » du 01/02/18), je tentais d'interpeller les termes « promouvoir le multiculturalisme ». Car « la promotion » peut consister à enfermer les cultures dans leurs frontières respectives (« les traditions ») ou à en dégrader les lignes transversales (en vue de co-construire une identité nationale trans-ethnique). Prenons le prétexte du mariage inter-ethnique pour en ouvrir quelques autres angles. Je prendrai en témoignage « La Reine Blanche » (ç'aurait pu être « Amour et traditions »), diffusée sur nos chaînes nationales, avec le succès d'audience qu'on lui connaît. Un autre exemple sera l'émission « Paroles de femmes », animée par Julie N. Ngonde ! Le mariage (« aimer quelqu'un..., épouser quelqu'un..., épouser une cause..., épouser des valeurs... épouser des modèles... ») nous aiderait à comprendre d'autres problématiques psychologiques et sociales. Dans celles-ci, le passage de l'ethnie aux classes sociales, aux problématiques de genres, aux cultures religieuses, politiques, aux représentations de l'autre, etc., et à leur reproduction. J'en conclurai par la place de la violence dans les relations sociales au Cameroun, et par le malentendu qui consiste à voir nos magistrats porter des perruques britanniques.

Commençons par « Paroles de femmes » sur le thème du mariage interethnique (Equinoxe, 30/1/18). La première femme, d'origine Sawa, a vécu une quarantaine d'années avec un mari d'origine Bafou, à Douala : 4 garçons et 2 filles sont nés de cette relation. A la mort de cet homme, la belle-famille trouvera « conforme aux traditions », de prendre le « successeur du père », non parmi les garçons de son épouse, mais chez une autre : « la femme du village ». Légalité contre légitimité, un « métis » Sawa -Bafou, n'étant pas suffisamment Bafou pour devenir le successeur légitime de son père. Une veuve déchue, aigrie, sans qu'on puisse savoir la part du deuil du mari dans sa tristesse.

La 2e, du Nord-Ouest, mariée depuis 35 ans avec un Mbouda, vantant les Mboudas comme « les meilleurs maris du monde », et ne trouvant que des avantages à voir ses enfants s'épanouir dans les deux belles-familles. Energique, heureuse, idéalisant son couple, comme un coup du destin (deux âmes-sœurs). Mieux, elle donne une leçon de géopolitique : car, pour éviter les guerres inter villages, c'était le fils de la femme « allogène » (« venue d'ailleurs ») qui était traditionnellement choisi pour monter sur le trône.

La troisième, de Bafang, a épousé un Bafang depuis 10

ans, et fait reposer le bonheur conjugal et familial, sur une harmonie et une unicité de langue et de connivence entre les deux familles. Presque défensive, en miroir, mettant l'amour en avant, mais condamnant le mariage d'un(e) bamiléké(e) avec un(e) « Nkwa » (les peuples à partir du Mungo vers le Littoral et le Centre-sud).

Mais « s'entendre, se comprendre... », fondement d'un couple, questionne aussi l'éthique fondatrice du mariage, et les contenus que les législations peuvent en traduire ici ou là. Mystique et mystère du mariage aussi, dont « l'entente sexuelle » et ses aléas, l'infertilité, sont parfois le reflet et l'expression. Tenons pour acquis qu'en cas de procréation, l'une des fonctions premières du couple, en dehors du bonheur à deux, est la protection des descendants, et l'équité dans la promotion de leur épanouissement. Ce qu'une société doit considérer comme la première mission de toutes ses structures et institutions.

Trois couples, dans des postures très passionnelles, vivant à Douala (milieu urbain), avec un niveau socio-culturel au-dessus du bac : c'est de l'expérience subjective que toutes trois théorisent sur le mariage idéal. Théorisation trop ethnocentrée, car on ne vit pas 10, 35, 40 ans, avec un homme ou une femme du fait de son ethnie, mais de ses qualités et défauts, et du fait d'autres facteurs qui donnent une singularité à cette personne. Ces théorisations occultent, d'une part l'emprise du mariage civil et du mariage religieux sur le mariage coutumier, d'autre part, la perversion de la dot devenue marchandisation de la fille à marier. De même voit-on que ce sont les événements de la vie qui permettent de réévaluer les relations conjugales. A l'exemple de la mort d'un mari qui a donné l'occasion de se confronter à la dépossession des veuves de leurs droits, par la famille du mari, pratique courante dans la plupart de nos cultures. Sans compter l'unilatéralité des épreuves de veuvage souvent brutales que subissent les femmes, de générations en générations. Interrogeant le respect dû à une femme, à une mère, à sa famille, une fois qu'elle a été dotée.

La série « La Reine blanche », dans son titre, rappelle l'histoire bien curieuse à son époque, de cette fille de Pasteur alsacien devenue l'une des femmes d'un Chef Bangangté : histoire presque légendaire, racontée dans un beau documentaire, par Bassek Ba Kobbio. On y découvrait une femme, à un tel point intégrée culturellement que c'est elle qui semblait initier ses co-épouses et les autres femmes dans les traditions du Ndé. Cette femme, Claude Njiké-Berge-



ret, étonnante encore à un autre niveau : sur le fondement d'un amour pour la personne de Pokam Njike Robert, et non de Sa Majesté, elle refusera de rester à la chefferie, après avoir participé à toutes les étapes du deuil, à la mort de son mari. Problématique de toutes les veuves lorsque l'obligation « d'être lavée » par un beau-frère (lévirat) vient à s'exprimer : inceste de 2e type, puisque la belle-sœur jusque-là interdite de sexualité, peut devenir épouse légitime et légale.

La mise en exergue du cas Njike - Bergeret, ne pouvait pas occulter l'histoire bien ancienne des couples mixtes Blanche /Camerounais (dont un autre cas célèbre mais sans tapage, de cette femme Maire dans une banlieue de Yaoundé). Dans les premiers étudiants partis en France ou en Grande Bretagne, et plus tard dans les pays de l'Est, revenus avec des femmes blanches, plus que l'interethnicité, parlons de reclassement social : telle femme de milieu modeste, se voit épouser de ministre ; tel garçon, avec une diplômée et/ou « sa blanche », se voit plus « en haut ». Comme les colons d'avant, ces couples vivaient dans les espaces réservés aux grands fonctionnaires : histoire de « Blancs » et « nouveaux Blancs ». Quant à épouser une noire, elle devait être « diplômée », et / ou de bonne famille : mariages parfois arrangés, contractés quelques fois à distance. Certains cadres moyens, à l'envers, épousaient souvent les « filles du village », peu lettrées, pour mieux s'assurer leur soumission. En immigration interne, certains « allogènes » épousent les filles de la localité, pour mieux s'intégrer, ouvrir un commerce, acquérir des terres, etc. De quoi démultiplier encore plus les motivations de mise en couple, y compris dans les débats idéologiques sur l'homosexualité, qui, paradoxalement, prennent appui sur la zoologie ou

sur l'ethnicité (« les traditions »).

Pour en venir à la série, sans avoir à en analyser la qualité, réalisée en langue française par Ebénézer Képombia, elle a pour cadre une chefferie bamilékée, mais avec des personnages portant des noms de différentes ethnies (Simo, Mitoumba, Assimba, Elimbi, Bengono, Lobe, Kamdem...). Elle semble avoir pour thématique centrale, l'alternative entre l'ancrage dans « les traditions du village Sokoundé », et les tentations de la modernité (« en ville...la ville... »). Sous peine de subir « une malédiction et la colère des ancêtres », le Chef et ses notables qui sont les garants des traditions, ont pour missions, à travers les parents et les rituels, de faire intérioriser ces traditions par tous les enfants du village, et par tous les moyens (la violence essentiellement). Parmi elles, l'interdiction d'épouser un(e) « allogène » (un/une étranger/e).

Que voit-on ? Wilson revient d'un séjour de 6 ans en France, avec sa « Reine blanche » comme épouse légitime, alors qu'une « autochtone » à qui il était fiancé, l'attendait « au pays...au village ». Le Chef semble d'autant plus intransigeant pour chasser Wilson du village, qu'il ne lui déplairait pas de lui arracher « sa blanche ». L'interdit s'adresse aussi à un garçon « allogène » (Lobe, Sawa) et une fille « autochtone » (Bengono), pourtant décidés à vivre « au village ». Soit dit en passant, le nombre de femmes est au prorata du rang social, le Chef raptant si besoin, toutes les filles qu'il désire.

Les codifications des mariages vont de pair avec la problématique des transformations possibles des chefferies, puisque l'épisode 86 évoque même « le marchandage de la succession ». A juste raison, puisqu'on constate en effet que les successions entre frères deviennent presque la règle dans les

chefferies bamilékées, avec les rivalités fraternelles qu'on devine, et surtout, avec l'emprise des autorités administratives et économiques sur le choix de l'héritier. Les querelles intestines mettant au second plan, les devoirs d'assurance pour tous les citoyens (et non les « sujets »), avant tout, de protection, d'enveloppement et d'exigences de conformité. Même si certains intellectuels attribuent « le monopole de la violence d'Etat », au pouvoir politique, comme « devoir régaliens » : prétexte facile de soutien à la répression brutale exercée dans le Nord-Ouest et le Sud-ouest, au prix de villages rasés, comme du temps des « maquis » dans les années 60.

L'interdit d'épouser « quelqu'un d'ailleurs », et donc le devoir d'homogamie (« quelqu'un de semblable...du même milieu... »), peut conduire à l'endogamie (« au sein du village...au sein de la famille... »), à la relation en miroir, au risque sinon de l'inceste, au moins du « mariage arrangé ». Bel exemple de ce que les « équilibres régionaux » régissent : « les mêmes » pour entrer dans les grandes écoles, et naturellement, « s'épouser entre soi », pour se reproduire et perpétuer la mainmise sur le pouvoir. Ceux de même religion s'épousent entre eux, comme tous ceux de même obédience politique et certaines Sectes s'en mêlent pour promouvoir inceste, infanticide, sodomie (encore qu'on avait déjà « le Famla » qui exigeait « de vendre les siens » pour acquérir des pouvoirs de divers ordres). Les notables de la série font la cour à leurs filles respectives (l'incestuel), qu'ils doivent pourtant pousser à épouser les fils du village, ou à leurs femmes respectives (alimentant les conflits).

L'hétérogamie (la différence, la distance, comme critère de choix) rejoint l'exogamie (épouser « quelqu'un d'ailleurs » : le cousin de 3e génération étant encore un « frère », donc interdit de sexualité), en préservant de l'inceste, laisse plus de marge au sujet pour faire ses choix et établir des alliances. L'une et l'autre rencontrent la bilinéarité, pour nommer la double appartenance de chaque enfant à 2 x 2 lignées (chaque parent ayant 2 lignées) et à 2 générations minimales : les maternelles et les paternelles. Redistributions des noms et des identités, dans la famille, suivant les circonstances de naissance, le sexe, les amitiés et les personnages des ascendances bilinéaires. De quoi sans doute multiplier les facettes des conflits, mais aussi faire plus attention à la sauvegarde de la solidarité et de la communauté des intérêts.

Toute famille, comme toute société, et toute nation, doit veiller à ce qu'elle transmet, à

ce qu'elle lègue aux générations futures : le Rwanda du génocide n'est pas si loin. Au Cameroun, un mémoire de psychopathologie soutenu à l'Université de Douala par Moses Chung, nous y sensibilise : c'est le drame oedipien vécu par des garçons obligés de prendre part à des conflits meurtriers cycliques entre les Okus et les Mbessas du Nord-Ouest ((rivalités entre les « pairs..., les pères... »). L'auteur y nomme double contrainte (double bind) la tragédie qui obligeait des « enfants de couples mixtes », à devoir choisir de se ranger, soit du côté des lignées de leur père, soit de celles de leur mère. Combien de millions d'enfants en danger, issus de couples interethniques (dont les anglo-franco), ou intraethniques, ainsi tiraillés et désarmés ? En sachant qu'en l'occurrence, les fils de classes sociales moins favorisées, sont plus en risque que les autres. Comment arrêter les cycles de filicides (sous leurs multiples formes) entraînant en retour, le cercle vicieux des fratricides, et des parricides ? Cercle d'identifications à l'agresseur, cercle et cycles de sadismes et de masochismes. Ce, d'autant plus, si le code civil (et donc la Constitution à un autre niveau) ouvre les portes de la toute-puissance au Chef de famille, au Père. Combien de millions de syndromes post-traumatiques nous faudra-t-il avant de créer les conditions de thérapeutiques collectives indispensables ? Les traditions avaient leur logique, comme celle concernant une dette de dots à l'égard d'une arrière-grand-mère morte depuis 40 ans : une fois reconvenue et payée, l'arrière-petite-fille qui souffrait d'infécondité dans son jeune couple, voyait s'annoncer une grossesse.

Ce n'est donc pas de violences armées dont nous avons besoin, mais d'humanité, d'une éthique de refondation des liens et des lois. Cela peut commencer par les magistrats, qui, pour mieux représenter la Justice, quitteraient symboliquement leurs perruques blondes, parce que la Justice, à l'image de la « Commission Justice et Réconciliation » de Mandela, serait au service des inter-générationnelles, décidant par elles-mêmes de nouveaux « contrats de mariage » et de parentèle. Car, plus qu'on ne le pense, l'habit fait bien le moine : Sankara avait changé le nom de son pays (pour « le pays de l'intégrité ») et son aura guide encore le Peuple burkinabé), et les Camerounais avaient changé certaines des paroles de leur hymne national (pour « sortir de la sauvagerie », de la barbarie... »).

*Psychologue-psychothérapeute et Enseignant de psychopathologie.

Pierre Vincent NGAMBO FONDJO

LA RETRAITITUDE
DANS LA FONCTION PUBLIQUE
CAMEROUNAISE



Entre naufrage programmé
et repos souhaité

10 000 frs

POINTS DE VENTE YAOUNDÉ :

- Kiosque Hilton
- Kiosque Touristique
- Kiosque Calafatas
- La marmite du Boulevard
- Kiosque Minfi
- Kiosque Rond point PM
- Kiosque Rond point Nlong-kak
- Librairie des peuples noirs
- Dovy Bastos



Les Editions du Schabel

Parus aux éditions du SCHABEL

POINTS DE VENTE DOUALA :

- Kiosque Lycée Technique Koumassi
- Kiosque Pmuc
- Kiosque Rond Ecole Publique Deido
- Kiosque du Restaurant La méditerranée
- Kiosque Hôtel IBIS
- Kiosque Hôtel SAWA
- Kiosque Rond Cadastre Bonanjo
- Kiosque Garantie Express
- Librairie Professionnelle Bali
- Le Jour
- Kiosque Aéroport



Récit autobiographique posthume de
Mgr Thomas Nkuissi

Préface de Mgr Dieudonné Espoir ATANGANA
Postface de Sœur Marie Thérèse AYOKO

10 000 frs

Contacts:

Yaoundé: 699 56 86 22

Douala: 674 0995 30



ROGER ETOMO ZOGO

LEKIE
ACTEUR OU MARIONNETTE?
REGARD SUR PLUSIEURS DECENNIES AU COTE DU POUVOIR

PREFACE
Dr HILARE KAMGA
POSTFACE
JEAN DE DIEU AYISSI

Les Editions du Schabel

10 000 frs

La Belgique avertit le Real pour Martinez



La recherche du successeur d'Antonio Conte, lundi, le Real Madrid a été confronté à la volte-face du favori pour le poste, Antonio Conte. Du coup, les Merengues pourraient se tourner vers une autre cible, le sélectionneur de la Belgique, Roberto Martinez, dont le nom circule aussi.

Face à ces rumeurs, la Fédération belge (KBVB) a tenu à prendre les devants en invitant la Maison Blanche à se comporter dans les règles de l'art. "Je rappelle que si un club sou-

haite engager Monsieur Martinez, il doit d'abord passer un accord avec la Fédération Belge de Football", a ainsi prévenu le porte-parole de la KBVB, Stefan Van Loock, dans les colonnes du Telegraph.

Pour rappel, la Casa Blanca était déjà allée piocher du côté des sélections pour recruter son précédent coach, ce qui avait d'ailleurs valu à Lopetegui un limogeage du banc de l'Espagne juste avant la Coupe du Monde 2018.

Milan : un Barcelonais dans le viseur



Le milieu de terrain du FC Barcelone, Denis Suarez (24 ans, 1 match toutes compétitions cette saison), plaît au Milan AC. Selon le Corriere dello Sport, le club lombard veut profiter de la situation de l'an-

ancien joueur de Villarreal, peu utilisé chez les Blaugrana, pour l'attirer dès le prochain mercato hivernal. Avec la menace du fair-play financier, les Rossoneri ne pourront cependant s'autoriser aucune folie sur ce dossier.

Tuchel a été déterminant pour Di Maria



Mercredi, l'ailier Angel Di Maria (30 ans, 15 matchs et 7 buts toutes compétitions cette saison) a prolongé son contrat avec le Paris Saint-Germain jusqu'en juin 2021. Présent ce jeudi en conférence de presse, l'Argentin a expliqué sa décision et "El Fideo" a notamment mis en avant le rôle central joué par l'entraîneur Thomas Tuchel depuis son arrivée l'été dernier.

"Une des choses les plus im-

Vanessa Agbortabi opte pour le Cameroun

Volleyball. Sociétaire de Rote Raben Vilsbiburg Bayern, première division allemande et ayant évolué avec la sélection B allemande, elle a été séduite par la politique de la refondation.



Une autre exception vient d'être faite avec la volleyeuse Vanessa Agbortabi, en termes de choix de nationalité. Malgré les meilleures conditions de travail et mêmes financières, que lui offrent le pays où elle est née, l'Allemagne, celle-ci a jeté son dévolu sur le Vert-Rouge-Jaune, afin de contribuer à hisser encore plus haut ce drapeau sur le plan international. Vanessa Agbortabi, 20 ans, 1,81m, 65 kg, attaquante-réceptionniste, avait le choix entre l'Allemagne et le Cameroun. Elle a finalement opté pour la Nation camerounaise. Elle a accepté de s'engager et portera les couleurs du Cameroun, après avoir évolué avec la sélection B allemande en 2015 au Championnat du monde filles U18, au Championnat du monde Dames Fivb en 2018 et 2018 Fivb volleyball Dames des ligues des Nations.

Une bonne trouvaille pour le coach Jean René Akono, qui a entrepris le rajeunissement de son groupe. L'actuelle soci-

taire de Rote Raben Vilsbiburg Bayern, club de première division allemande dont elle a rejoint cette année, a été séduite et convaincue par le projet sportif et social, de la Fécavolley à travers sa politique de Refondation, et n'a pas hésité. Berliner VV, Vc Olympia Berlin, Sg Rotation Prenzlauer sont les précédents clubs de Vanessa, qui en 2014, connaît sa première sélection chez les U15.

De sources proches de la Fédération, Vanessa Agbortabi dont le géniteur est Camerounais en la personne d'Ephraïm Agbortabi et d'une mère Allemande, est annoncée au mois de mai 2019 au Cameroun. Un succès dont le mérite revient à la bonne diligence de la dynamique équipe de la Fédération camerounaise de volleyball, Julien Serge Abouem et son équipe. Ils viennent de dénicher la perle rare, un renfort de poids pour les Lionnes, Championnes d'Afrique, qui pourront une fois de plus rugir très fort dans les prochains mois.

Moïse Moundi

"La tricherie était trop flagrante pour ne pas crier"

Florence Missima. La Camerounaise qui a occupé la 3ème marche du podium du marathon international de Douala peut enfin parler de ce qu'elle a vécu en pleine course.

Alors que la course bat son plein et que Florence Missima sait quelle a les deux Kényanes comme adversaires devant elle et dont elle a déjà mémorisé le physique, elle rencontre une autre athlète après les 21 kilomètres de course. Malgré le choc, elle lui pose la question : « Mirabelle quest-ce que tu fais là, comment tu fais pour te retrouver devant moi à ce niveau ? Tu as triché. Elle me répond : même si j'ai triché, ce n'est pas toi qui dois le dire. Nous avons le même coach, l'argent va aller chez le coach ». Mirabelle Ganfeh est une athlète que je connais bien et avec qui je m'entraîne. Nous avons le même entraîneur, et chacun de nous connaît son niveau. Aux entraînements, elle n'arrive pas à me talonner, ce n'est pas le jour du marathon quelle pouvait le faire. Après elle s'est arrêtée pour me supplier, et certaines personnes sont venues à côté d'elle et qui lui parlaient en anglais. On lui a demandé de partir. Elle venait juste de commencer la course, elle était fraîche, elle est partie. Je n'ai plus couru avec un moral, mais j'ai décidé de terminer cette course et de la dénoncer. Dieu est grand, il y avait aussi la chronométrie électronique, je suis rentrée dans mes droits ».

L'athlète originaire de la Sanağa Maritime est née à Edéa le 29 novembre 1990. Mariée et mère d'une petite fille de deux ans, elle consacre six heures de



son quotidien à l'entraînement, pour des résultats comme sa 3ème place au marathon de dimanche dernier : « J'ai quelques heures de cours d'éducation physique et sportive que je donne dans une école à

Douala, et le reste de mon temps, je le partage avec mon époux et ma fille, quand je ne suis pas aux entraînements. Deux à trois heures de footing le matin, trois heures de côtes le soir, et ceci six jours sur sept

dans la semaine ». Un programme d'entraînement qui a été adopté depuis avec son entraîneur à qui elle veut rendre hommage : « Je rends grâce à mon coach monsieur Temga, qui m'accompagne depuis plus de 10 ans que je suis sur les pistes. Il n'y a pas longtemps qu'il m'a dit : « cest maintenant le moment de faire les marathons, parce que tu es prête. Présentement, je n'ai pas d'adversaire au Cameroun. Sans manquer de respect à personne, je pense que le marathon féminin au Cameroun porte le nom de Florence Missima. Maintenant, il faut travailler dur pour aller chercher les Kényanes ».

Si certains découvrent Florence Missima sur les marches du marathon international de Douala derrière les Kényanes en 2018, la jeune mère de 27 ans a déjà inscrit son nom sur d'autres courses comme le marathon de Njalla Quan à Limbé quelle gagne en 2014. Elle revient de maternité et occupe la 2ème marche en 2016. Elle compte à son palmarès, plusieurs semi-marathons comme celui du Ngondo, organisé dans la capitale économique où elle réside. Florence Missima court désormais contre les chronos au Cameroun, et a un objectif de faire 2h50 minutes sous les 30 degrés de température sur les 42,195 km.

David Eyengué

Vers la création de la fédération de rugby à 13

Yaoundé. Une assemblée générale extraordinaire de la « Cameroon rugby League 13 » s'est tenue mercredi dernier avec cet objectif.



Yaoundé, le 31 octobre 2018. Les dirigeants de la Cameroon rugby League 13 lors de l'assemblée générale extraordinaire.

La Cameroon rugby League 13 a tenu une assemblée générale extraordinaire mercredi dernier à Yaoundé. L'ordre du jour a porté sur la relance des activités après une légère pause, mais surtout sur l'arrimage aux exigences internationales du rugby à 13. Le nouveau bureau exécutif de la Cameroon rugby League 13 a été présenté, avec Adamou Sadjou comme président. Les échanges ont porté sur le plan d'action 2018-2019, mais surtout sur la recommandation de se mettre au travail afin d'atteindre l'objectif, qui est la clôture de la

saison sportive, lancée il y a près de 6 mois. Mais aussi la reprise de la saison prochaine. « Nous allons terminer notre saison au mois de décembre. Nous avons lancé le championnat de rugby à 13 à la Beac il y a quelques mois. C'est une des missions phares de l'équipe que je dirige, à savoir non seulement transformer l'association en fédération mais également terminer le championnat que nous avons commencé. Nous sommes en train de préparer une rencontre internationale avec le Ghana et le dossier est suffisamment avancé. Nous

comptons également sur les pouvoirs publics pour nous accompagner pour une telle initiative », a confié Adamou Sadjou.

Mais, le plus important aura été ce changement de statut de l'association pour quelle devienne une fédération, sans faire concurrence à la Fédération camerounaise de rugby à 15 qui existe déjà. « Il y a des pays où il y a des fédérations à 13 à 15. Au Nigeria par exemple, il y a une fédération de rugby à 13 et une fédération de rugby à 15. Nous sommes une association au Cameroun. Pourquoi ne pas transformer

cela en fédération. C'est pour vous dire qu'il n'y a pas de lien entre la Fédération camerounaise de rugby à 15 et l'association de rugby à 13 », précise le président de la Cameroon rugby League 13. Khalili Njoya, l'entraîneur national, parle des différences de ces deux sports : « C'est deux sports complètement différents, comme le rugby, le football, le basketball. Le rugby à 13 se joue avec 13 joueurs dans le stade contre autant de joueurs en face. Le rugby à 15, c'est 15 joueurs contre une autre équipe de 15. Mais, il y a des règles de jeu qui sont différentes ».

Il est question que le Cameroun s'aligne aux normes internationales et que la Cameroon rugby League 13 devienne une fédération. « Il y a la pression internationale qui vient. On a été invité à la dernière assemblée générale en Serbie ; nous n'avons pas eu de visa. Nous n'y sommes pas allés. Mais, le Cameroun y a été représenté par le manager général, Carol Manga. Les résolutions qui nous viennent de là, c'est qu'ils veulent nous accompagner à créer une fédération au Cameroun. C'est pour cela qu'il fallait relancer la machine. Je crois que tout est en marche et désormais, nous allons mettre le paquet pour atteindre cet objectif », a promis Adamou Sadjou. Probablement une fédération portant le nom rugby où le sport sur le terrain sera une priorité, avec moins de mêlée dans les bureaux.

A.C

«Il nous faut recruter des sportifs de grande taille»

Placide Tagne. Le coach des Forces armées et police fait le point du 40e championnat d'Afrique des clubs champions d'Abidjan et des mutations à opérer.

Quel bilan faites-vous au terme de ce 40e championnat d'Afrique des clubs champions qui s'est achevé à Abidjan ?

Pour la compétition qui s'est achevée dimanche dernier à Abidjan, pour ce qui est des Fap Messieurs, nous avons joué sept matches et avons gagné quatre c'est déjà la moyenne. Force est de constater que l'équipe, essentiellement constituée de joueurs locaux, s'est bien comportée durant ces championnats. Il faut préciser que nous n'avons pas fait de renforts comme c'était le cas pour certains clubs, ce qui montre le sérieux que nous faisons au Cameroun, et démontre à suffisance que nous avons un championnat relevé qui a un bon niveau et cela s'est révélé par le résultat du groupe. Les clubs qui ont pris le dessus sur nous avaient des renforts venant soit de Tunisie soit du Maroc, je félicite mes gars pour le boulot fait, nous sommes sortis la tête haute, même si nous terminons au 6e rang, nous décrivons les jeux de couloirs avec les arbitres très corrompus, ce qui gâche le jeu et le spectacle. Fap a fait une bonne compétition, nous rentrons sans blessures.



Quels auront été les atouts et aspects à améliorer dans votre équipe ?

Ce qui aura bien marché dans notre groupe tout au long de ce tournoi à Abidjan, aura été le bon comportement des gars sur le plan défensif. Les enfants ont respecté les consignes de défense, nous allons continuer le travail pour que ce pan soit notre véritable force. Ce qui nous a manqué, c'était les tirs de loin, la cause étant la morphologie de mes joueurs. Nous n'avons pas les joueurs de très grande taille, ce qui fait qu'il était difficile pour nous de domi-

ner les équipes maghrébines qui en possèdent énormément.

Qu'entendez-vous faire pour résoudre le déficit de grande taille dans votre groupe ?

Bien évidemment et après le constat que nous avons fait, nous n'entendons pas rester les bras croisés, nous entrevoyons apporter des solutions fortes. Ce que nous allons faire lors des prochains recrutements, c'est de sélectionner des gars en fonction de la morphologie c'est à dire des gars vraiment grands de taille en vue des prochaines échéances, comme

c'est le cas chez les maghrébines. Il faut le rappeler, la taille est un élément essentiel dans cette discipline.

Vous avez exprimé votre satisfaction quant au bon jeu défensif de votre équipe. Qu'en est-il du jeu offensif ? Y a-t-il des améliorations ou des ajustements qu'il faut opérer ?

Ce qui nous a le plus manqué lors de ce tournoi et au regard des constats faits par le staff technique, ce sont les tirs de loin, c'est à dire au niveau des 9m et nous n'avons pas assuré les derniers ballons. Nous avons passé tout notre temps à effectuer les tirs que dans les 6 m ce qui nous a été préjudiciable, alors que les maghrébines le faisaient hors des 6m, il fallait aller les chercher très haut. Il est urgent pour nous de recruter les éléments de grandes tailles, afin de leur donner l'esprit Fap, qui est celui de la victoire d'abord. Nous préparons déjà le championnat des clubs vainqueurs de coupe au mois d'avril, qui sera soit au Maroc soit en Algérie, ce n'est plus loin, si nous faisons deux ou trois recrutements des arrières, cela pourra résoudre le problème.

Propos recueillis par M.M

Brèves

Umtiti a repris l'entraînement collectif



Éloigné des terrains depuis fin septembre en raison d'une blessure à un genou, Samuel Umtiti (24 ans, 7 matches toutes compétitions cette saison) aperçoit le bout du tunnel. Le défenseur central français a repris l'entraînement collectif avec le FC Barcelone ce jeudi.

Son retour à la compétition est donc espéré pour bientôt.

Le dernier match du champion du monde remonte au 26 septembre, face à Leganés (1-2) en Liga. En son absence, Clément Lenglet a effectué de belles prestations au sein de la charnière centrale barcelonaise.

Un chèque de 3 M€ pour Lopetegui



Le président du Real Madrid, Florentino Pérez, est doué en affaires. Selon la Cadena SER, Julien Lopetegui, démis de ses fonctions d'entraîneur lundi dernier, devrait percevoir "seulement" 3 millions d'euros d'indemnités de licenciement, alors qu'un montant de 18 millions

d'euros circulait ces derniers jours.

En effet, le patron merengue avait inclus une clause dans le contrat de trois ans du technicien espagnol pour ne lui verser que les six premiers mois de son salaire (6 M€ annuels) s'il ne passait pas le mois de janvier.

Départ possible en janvier pour Draxler ?



L'arrivée de son compatriote Thomas Tuchel sur le banc du Paris Saint-Germain n'a pas permis à Julian Draxler (25 ans, 9 matches et 3 buts en L1 cette saison) de s'imposer dans la capitale. Au point d'envisager un prochain départ ? Le quotidien Le Parisien explique que le milieu offensif allemand n'est pas satisfait de son utilisation et

évoque un possible transfert en janvier.

Jusqu'à présent, l'ancien joueur de Wolfsburg a toujours balayé publiquement les rumeurs de départ. Et on imagine mal Paris lâcher en janvier un élément qui reste important pour le turnover de Tuchel, et qui vient d'inscrire deux buts lors de ses deux dernières titularisations.